



# Journée internationale de la démocratie

Conférence parlementaire sur la démocratie en Afrique  
organisée conjointement par  
l'Union interparlementaire et le Parlement du Botswana  
**Gaborone, Botswana, 14 – 16 septembre 2009**



## CIRCULAIRE D'INFORMATION

### 1. Date et lieu

La Conférence parlementaire sur la démocratie en Afrique sera accueillie par le Parlement du Botswana, du 14 au 16 septembre 2009. Elle se tiendra au *Botswana Conference and Exhibition Centre*, à Gaborone (Botswana).

### 2. Ouverture officielle

La Conférence sera inaugurée le 14 septembre 2009 par Son Excellence le Président de la République du Botswana Seretse Khama Ian Khama.

### 3. Participation

La participation à la Conférence est ouverte à tous les parlements africains. Chaque parlement a droit à un maximum de 10 délégués. Comme le veut la pratique habituelle de l'UIP, les délégations doivent être constituées d'hommes et de femmes et refléter l'éventail politique du Parlement.

Par ailleurs, les organisations parlementaires africaines ainsi que les organisations promouvant activement la démocratie en Afrique sont invitées en tant qu'observateurs.

### 4. Voyages

#### 4.1. Vols

Les itinéraires de voyage doivent avoir pour destination l'Aéroport international Sir Seretse Khama (*code aéroport GBE*). Les compagnies aériennes Air Botswana ([www.airbotswana.co.bw](http://www.airbotswana.co.bw)) et South African Express assurent des vols quotidiens entre Johannesburg et Gaborone. Les itinéraires de vol doivent être soumis **avant le 31 juillet 2009** (voir **Formulaire 1** - Vols - Arrivées et départs)

#### 4.2. Immigration

Des visas d'entrée sont exigés, sauf pour les ressortissants des pays ayant conclu un accord d'exemption de visas avec le Botswana et les ressortissants de certains pays du Commonwealth. Dans le cas où des délégués n'auraient pas obtenu de visas d'entrée avant leur départ, des dispositions seront prises pour la délivrance de visas à l'arrivée.

Cette disposition s'applique uniquement à l'entrée et à la sortie du Botswana. Pour les vols à destination d'autres aéroports, les délégués sont priés de prendre leurs dispositions pour se conformer aux règles qui s'y appliquent en matière d'immigration.

### 5. Hôtels

Les frais d'hôtel sont à la charge des délégués.

Le Parlement du Botswana a fait réserver des chambres pour les délégués dans des hôtels situés à proximité immédiate du lieu de la conférence. On trouvera ci-après la liste des hôtels sélectionnés où les délégués pourront exercer leur choix. Ces hôtels ont été spécialement sélectionnés pour des raisons de sécurité, de confort et de facilité d'accès.

**5.1. Cresta Lodge (à moins d'un km du lieu de la Conférence)**

- Standard Room (lit double): P 671,00
- Standard Room (lits jumeaux): P 690,00 par personne

(Petit-déjeuner inclus)

**5.2. Gaborone Sun Hotel (à approx. 2,5 km du lieu de la Conférence)**

- Standard Room : P 965,00
- Standard lits jumeaux : P 1 065,00
- Luxury Room: P 2 895,00
- Presidential Suite : P 3 800,00

(Petit-déjeuner inclus)

**5.3 President Hotel (à approx. 2,5 km du lieu de la Conférence)**

- Standard Room (lit double): P 862,00
- Standard Room (lits jumeaux): P 1 029,00
- Junior Executive Room: P 1 100,00
- Executive Room: P 1 100,00
- Presidential Suite: P 2 205,00

(Petit-déjeuner non inclus)

**5.4 Walmont Ambassador (à approx. 10 km du lieu de la Conférence)**

- Deluxe Room (single/double/twin) : P 1 265,00
- Executive Room (single/double/twin) : P 1 680,00
- Junior Suite (single/double/twin) : P 1 960,00
- Executive Suite (suite/double/twin) : P 2 350,00
- Presidential Suite (suite/double/twin) : P 4 770,00

(Petit-déjeuner non inclus)

**5.5 Mondior Hotel (à moins d'un 1 km du lieu de la Conférence)**

- Single Room : P 585,00 par personne
- Double Room : P 450,00 par personne

**6. Langues**

L'interprétation simultanée sera assurée en anglais et en français. Les documents officiels seront établis dans ces langues.

**7. Centre de communication**

Un centre de communication sera ouvert aux délégués (ordinateurs, internet, téléphone et services postaux).

## **8. Accueil**

Le Parlement du Botswana prévoit une excursion pour les délégués le 15 septembre 2009. Le coût de l'excursion est pris en charge par le Parlement hôte. Les modalités de l'excursion seront communiquées en temps utile.

## **7. Acceptation de l'invitation**

Il serait souhaitable que les parlements et les institutions invitées fassent connaître le plus tôt possible leur intention de participer ou non.

## **8. Transports**

Le transport sera assuré à l'arrivée depuis l'aéroport jusqu'aux hôtels ainsi qu'au départ, depuis les hôtels jusqu'à l'aéroport. Le service d'accueil à l'aéroport fonctionnera du 12 au 17 septembre 2009. Le transport sera également assuré pour les réceptions et autres événements liés à la Conférence. Les délégués seront transportés dans des autocars.

La date de départ officielle est le 17 septembre 2009.

## **9. Inscriptions**

Les délégués sont priés de s'inscrire à leur arrivée au guichet d'information dans les locaux de la Conférence. Les documents de la Conférence seront remis aux délégués lors de leur inscription. (voir **Formulaire 2** – Formulaire d'enregistrement)

## **10. Service médical**

Une permanence médicale sera assurée sur le lieu de la Conférence pendant toute sa durée. Les cas justifiant l'hospitalisation relèvent de la responsabilité de chaque délégué. Le problème du paludisme ne se pose pas dans le sud du pays où se tiendra la Conférence mais les délégués peuvent prendre des mesures à titre préventif. Pour les participants provenant de pays désignés par l'OMS comme des zones à risques, un certificat de vaccination pour la fièvre jaune sera exigé à l'entrée dans le pays.

## **11. Monnaie et services bancaires**

L'unité monétaire officielle du Botswana est le Pula (BWP), qui vaut environ 0,1387 dollar des Etats-Unis ou 0,1189 euro. Les chèques de voyage et les principales cartes de crédit sont acceptés dans les hôtels et les magasins sélectionnés.

## **12. Tenue vestimentaire conseillée**

12.1 Pendant la conférence, la tenue vestimentaire conseillée est habillée/traditionnelle, y compris lors des soirées. Pour les excursions, il est conseillé de porter une tenue décontractée mais correcte.

## **13. Conditions climatiques**

Le climat du Botswana est subtropical. Il y a quatre saisons distinctes (printemps, été, automne, hiver) et le mois de septembre marque le début du printemps. A cette époque de l'année, le climat est agréable. Des vêtements légers sont la tenue vestimentaire recommandée. Toutefois, un imperméable est parfois nécessaire.

## 14. Courant électrique

220 volts

### Dates-limites importantes

Les délégués sont priés de prendre note des dates-limites suivantes :

Invitation acceptée/déclinée	31 juillet 2009
Choix d'hôtel et réservations de chambres	31 juillet 2009

### Personnes à contacter

#### Parlement du Botswana

Le Secrétariat de la Conférence  
The Conference Secretariat  
Mrs. Nkabo Kefhilwe  
Conference Coordinator  
P. O. Box 240  
Gaborone  
Botswana  
Tel: +267 395 96 99/ 316 18 18  
Fax: +267 317 06 34  
E-mail: [Indlovu@gov.bw](mailto:Indlovu@gov.bw)  
[nkefphilwe@gov.bw](mailto:nkefphilwe@gov.bw)  
[kramonyai@gov.bw](mailto:kramonyai@gov.bw)  
[lkeekae@gov.bw](mailto:lkeekae@gov.bw)

UIP  
Mme Dominique Gillieron  
Chemin du Pommier, 5  
1218 Grand-Saconnex/Genève  
Suisse  
Tél. : +41 22 919 4150/+41 22 919 4126  
Fax : +41 22 919 4160  
Adresse électronique : [postbox@mail.ipu.org](mailto:postbox@mail.ipu.org);  
[dg@mail.ipu.org](mailto:dg@mail.ipu.org)